

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département des Landes  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	30
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	60
NOMBRE DE PRÉSENTS :	31
NOMBRE DE POUVOIR :	5

**SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 11 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : M. CAS – M. PEREZ - M. BOUYRIE – M. LABORDE – M. GUILLAMET – M. BENOIST – MME COUNILH – M. PASCOUAT – M. MOUSTIE – M. DUBEARNES – M. BAYENS – M. DUCAMP – M. TOLLIS – M. DARRIGADE – MME JAY – M. FORGUES – M. DIRRIBERRY – MME LIBIER – M. BELESTIN – MME CAZALIS – M. VENDRIOS – M. BETBEDER – M. BREDE – M. GELEZ – MME BERGEROO – M. BECUS – M. DARETS – MME DUMASDELAGE – MME GIRAUDO – M. CASTETS – M. BOUHAIN

Ont donné pouvoir : M. VARTAVARIAN A M. BOUYRIE – M. DE LA RIVA A M. PEREZ – M. ROMAIN A M. GELEZ – M. LANGOUANERE A M. BETBEDER – MME GONSETTE A M. BOUHAIN

Absents excusés : MME ADOUY – M. CASTEL – M. BRUTAILS – M. DAUGA – M. LABASTE – MME MEDDA – M. JOIE – M. HERNANDEZ – MME EVENE – M. LAPEYRE – M. BELLANGER – MME GRACIET – M. LATXAGUE – M. REMAZEILLES – M. DE LA RIVA – MME DARTIGUEMALLE – M. ROSPARS – MME GARATE – M. LAUDINET – M. GARAT – M. COELHO – M. PERIAUT – M. JAMMES

**Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS**

**Délibération n° 2023-12-04 – OBJET : Convention portant transfert des contrats et règlement financier entre le SM EMMA et la Régie des Eaux de la commune de Tosse à l'issue des transferts de compétences de l'eau et de l'assainissement.**

Monsieur le Président explique que suite à l'intégration de la Régie des Eaux de la commune de Tosse au SM EMMA au 01/01/2024, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant transfert des contrats et règlements financiers de la Régie des Eaux de la



commune de Tosse à l'issue du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement au SM EMMA au 01/01/2024.

**Entendu** l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **le Comité Syndical**, décide :

**D'autoriser** le Président à signer la convention portant transfert des contrats et règlements financiers de la Régie des Eaux de la commune de Tosse à l'issue du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement au SM EMMA au 01/01/2024.

- Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 19 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,  
Isabelle CAZALIS

Le Président,  
Francis BETBEDER



*La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département*